

LE BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE 2021

A- Épreuves écrites de la session

1- Baccalauréats général et technologique

Les épreuves écrites de spécialités sont fixées les **lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 mars 2021** dans l'ordre et selon les horaires définis en annexes III et IV.

Les épreuves de philosophie auront lieu le **jeudi 17 juin matin**.

Les épreuves écrites anticipées de français, qu'elles soient passées au titre de la session 2021 ou par anticipation au titre de la session 2022, auront lieu le **jeudi 17 juin 2021 après-midi**.

Point d'information :

- chaque candidat reçoit une convocation produite par les services académiques en charge des examens ou le Siec pour les académies d'Île-de-France ;
- le candidat est convoqué sur 2 journées, un enseignement de spécialité par jour ;
- aucun cours de terminale n'aura lieu les 15, 16 et 17 mars 2021 ; les établissements organiseront des activités adaptées selon les disponibilités en locaux et encadrement pour les élèves des classes de seconde et de première ;
- les cours d'enseignement de spécialité en classe terminale reprendront quant à eux le lundi 22 mars 2021 ;
- la correction des épreuves d'enseignement de spécialité est dématérialisée ;
- les professeurs chargés de correction et d'évaluation des épreuves orales et pratiques sont convoqués par les services académiques en charge des examens ou le Siec selon leur académie ;
- les services académiques organisent les réunions d'entente et d'harmonisation pour l'ensemble des épreuves ponctuelles terminales.

B- Épreuves orales et pratiques de la session

Les épreuves du Grand oral des baccalauréats général et technologique sont fixées du **lundi 21 juin au vendredi 2 juillet 2021**.

L'évaluation des compétences expérimentales de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre du baccalauréat général se déroulera du **23 au 26 mars 2021**.

Les épreuves de sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique alimentation-environnement de la série STHR seront fixées par les recteurs et vice-recteur selon l'organisation mise en œuvre cette session.

L'évaluation des compétences expérimentales de biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques de laboratoire est fixée par les recteurs et vice-recteur selon l'organisation mise en œuvre pour cette session.

Les recteurs d'académie et vice-recteur concernés arrêteront les dates des autres épreuves pratiques et orales.

La remontée des notes dans Parcoursup est fixée au **vendredi 9 avril 2021**.

Les épreuves du second groupe des baccalauréats général et technologique se dérouleront dans l'ensemble des académies **jusqu'au vendredi 9 juillet 2021 inclus**. Les recteurs d'académie et vice-recteur concernés en arrêteront les dates en conséquence.

C- Communication des résultats du premier groupe (baccalauréats général et technologique) et des épreuves obligatoires et facultatives (baccalauréat professionnel) de la session

Les recteurs d'académie veilleront à ce que la communication de ces résultats n'intervienne **qu'à compter du mardi 6 juillet 2021** pour les baccalauréats général, technologique et professionnel.